

Des nouveaux riverains continuent à déboiser



La façade de certains chalets construits il y a quelques décennies comportent des murs de béton en bordure de lac, une pratique aujourd'hui interdite.

Le Quotidien, Michel Tremblay



[Denis Villeneuve](#)

(CHICOUTIMI) Tandis que des efforts de sensibilisation se poursuivent pour éviter le déboisement en bordure des lacs, certains citoyens résidant dans de nouveaux développements domiciliaires n'hésitent pas à adopter des comportements contraires puisqu'ils arrachent le couvert forestier qui se trouve le long des rives des plans d'eau.

S'il est possible d'apercevoir encore à Saguenay des résidences ou des chalets construits il y a plusieurs décennies avec une rive complètement dégarnie d'arbres où l'on retrouve, par exemple, des murs de soutènement en béton, certains citoyens s'indignent du comportement de nouveaux propriétaires fraîchement installés qui vont jusqu'à aménager de l'asphalte jusqu'en bordure de l'eau.

C'est le cas notamment dans le secteur Laterrière près du barrage de Portage des Roches où l'on peut apercevoir, à partir du Lac Kénogami, de riches propriétés ne disposant d'aucune végétation devant leur façade, contrevenant à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée par le gouvernement du Québec en 1987.

À l'aide d'une embarcation circulant dans le secteur du Domaine des Portageurs, il a été possible d'observer des résidences ou des chalets ne disposant pas du couvert végétal riverain de 10 mètres tel que requis par la politique gouvernementale.

Soulignons que l'application de cette politique gouvernementale relève, depuis 2005, de la juridiction des municipalités.

Interrogé sur la situation, le conseiller du secteur Laterrière, Luc Blackburn, reconnaît que les règles ne sont pas toujours respectées et que la municipalité et les inspecteurs municipaux doivent faire preuve de plus de vigilance lorsque des citoyens contreviennent au règlement, mais il ajoute qu'il est bien facile pour un citoyen de déroger. «Si quelqu'un coule une dalle de béton sur la rive d'un lac, ça peut se faire en une seule nuit et l'installation demeure si personne ne se plaint», mentionne-t-il.

M. Blackburn ajoute que les moyens coercitifs peuvent être utilisés, mais il rappelle que les citoyens sont interpellés pour revitaliser les plans d'eau en s'inscrivant au programme de mise en valeur des rives. Dans le secteur de Laterrière et de la rivière Chicoutimi, quatre propriétaires se sont inscrits au programme visant à revitaliser les rives.

Pour sa part, le conseiller Paul-Roger Cantin, membre du comité des terrains intramunicipaux et responsable du comité de revitalisation, reconnaît lui aussi qu'il y a un problème avec un certain nombre de propriétaires, dont certains sont nouvellement installés. Tout comme son collègue, M. Cantin favorise la sensibilisation des citoyens. «Il y a des secteurs un peu moins sensibilisés. Plusieurs personnes avaient la tendance il y a 25 ou 30 ans à amener la ville à la campagne en aménageant de la pelouse jusqu'en bordure des lacs.»

Toujours en rapport avec la protection des rives lacustres, M. Cantin a mentionné que Saguenay s'apprête à adopter un nouveau règlement qui obligera les citoyens à faire inspecter leur fosse septique à tous les deux ans dans le cas des résidences principales et aux quatre ans en ce qui concerne les chalets de villégiature. M. Cantin a indiqué que le nouveau règlement sera semblable à ce qui se passe déjà à Shipshaw et à La Baie.